NOTRE droit d'amendement
c'est
VOTRE liberté d'expression

Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et Divers Gauche

de l'Assemblée nationale

NOTRE droit d'amendement, c'est VOTRE liberté d'expression

PLAN

Le droit le plus sacré de la démocratie	▪ Fiches 4 et 5
Pourquoi la droite s'en prend à ce droit ?	▪ Fiches 7, 8 et 9
Les faux arguments d'un projet liberticide attentatoire à un droit constitutionnel	▪ Fiches 11, 12 et 13
Les abus du Pouvoir vis-à-vis du Parlement depuis 18 mois	▪ Fiches 15, 16 et 17
Pourquoi résistons-nous ?	▪ Fiches 19 et 20

Le droit le plus sacré de la démocratie

Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et Divers Gauche

de l'Assemblée nationale

NOTRE droit d'amendement, c'est VOTRE liberté d'expression

LE DROIT LE PLUS SACRÉ DE LA DÉMOCRATIE (1/2)

Le droit de débattre

- Le droit d'amendement est né avec la démocratie parlementaire
- Il est protégé par la Constitution (Art. 44)
- C'est grâce à un amendement voté d'une voix que la République a été rétablie en 1871 (amendement Wallon)
- C'est par des amendements qu'en 1848 Victor Hugo lança le débat sur l'abolition de la peine de mort.

Le droit de changer une loi

- La capacité pour chaque parlementaire de corriger ou d'enrichir-tout ou partie d'un projet de loi
- Un frein contre la tentation courante du pouvoir exécutif d'appliquer ses décisions sans délai

NOTRE droit d'amendement, c'est VOTRE liberté d'expression

LE DROIT LE PLUS SACRÉ DE LA DÉMOCRATIE (2/2)

Le droit pour les citoyens d'exprimer leur point de vue

- L'exercice du droit d'amendement (et la durée qu'il implique) conditionne très souvent la prise de conscience par l'opinion de la nature d'un projet de loi
- Elle permet à la société de participer au débat parlementaire et le cas échéant de l'infléchir
- De nombreux amendements défendus dans l'hémicycle émanent de la société civile (associations, syndicats, organismes professionnels...)

L'exemple américain

- Pour encadrer le danger d'arbitraire du pouvoir exécutif, la démocratie américaine ne fixe aucune limite et temps de parole et au droit d'amendement des parlementaires
- C'est au Congrès américain qu'a été inventée « la flibusterie », tactique parlementaire qui consiste à déposer une profusion d'amendements pour retarder ou empêcher l'adoption d'un projet de loi
- Le Congrès n'a jamais remis en cause ou modifié ce droit
- Il a été immortalisé dans le célèbre film de Franck Capra « Monsieur Smith au Sénat », symbole de la lutte parlementaire contre les injustices du pouvoir.

Pourquoi la droite s'en prend à ce droit ?

Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et Divers Gauche

de l'Assemblée nationale

NOTRE droit d'amendement, c'est VOTRE liberté d'expression

POURQUOI LA DROITE S'EN PREND À CE DROIT ? (1/3)

Prendre l'opinion de vitesse

- Le projet de loi de N. Sarkozy (art 13) prévoit d'instaurer un véritable couperet au cours de l'examen d'un texte de loi ; ce « temps guillotine » permettra au gouvernement de clore plus vite les débats sensibles
- C'est le pouvoir absolu donné au gouvernement d'imposer son rythme au Parlement, à l'opposition et à l'opinion
- C'est la transformation du débat parlementaire en une course contre la montre permanente, néfaste à la qualité de la loi

Bâillonner l'opposition parlementaire

- Le « temps global », c'est globalement moins de temps pour le débat.
- Depuis 18 mois, l'opposition parlementaire est le principal obstacle aux projets de N. Sarkozy.
- Les longs débats imposés le groupe socialiste, radical et citoyen à l'Assemblée ont permis de révéler aux Français : le gaspillage du paquet fiscal, les renoncements sur le pouvoir d'achat, fuite en avant sur les OGM ou les atteintes à l'indépendance de la presse.
- Lors de ses vœux le chef de l'Etat exprime crûment sa conception d'une opposition docile : « *un groupe est mieux respecté quand il dépose des amendements qui peuvent être discutés sans a priori plutôt que des milliers d'amendements qui n'ont aucune chance d'être adoptés* ».
- Mais depuis 18 mois aucun amendement significatif de l'opposition n'a été accepté par le gouvernement.
- Sur ce projet de loi, le groupe SRC a déposé en Commission, non pas des milliers d'amendements comme annoncés mais 68. Pour quels résultats ?

NOTRE droit d'amendement, c'est VOTRE liberté d'expression

POURQUOI LA DROITE S'EN PREND À CE DROIT ? (2/3)

Museler les députés UMP récalcitrants

- Après la rébellion d'une partie du groupe UMP sur son projet de travail le dimanche, N. Sarkozy se dit « *déçu de l'absence d'affection de ses propres amis* » (sic)
- La sanction tombe avec le « *temps guillotine* ».
- En globalisant et en encadrant le temps de parole de chaque groupe, le « *temps guillotine* » supprime de facto le droit individuel des parlementaires de l'UMP a défendre leurs amendements. C'est, J-F Copé, qui dictera les amendements à défendre.
- Finies les voix dissidentes. La majorité devra se ranger comme un seul homme

Eviter le débat sur des lois régressives

- Pressé par la crise et par l'échec de sa gestion, le Président veut faire taire les résistances à ses projets les plus régressifs.
- Dans le semestre à venir, le Parlement devra aval(is)er : le travail le dimanche, la fermeture des hôpitaux de proximité, la mise à mort de la loi SRU, la mainmise du parquet sur la politique pénale…
- Avec le « *temps guillotine* », le droit d'alerte de l'opposition parlementaire sera décapité.

NOTRE droit d'amendement, c'est VOTRE liberté d'expression

POURQUOI LA DROITE S'EN PREND À CE DROIT ? (3/3)

Imposer les conceptions autoritaires de N. Sarkozy

- La « *démocratie exemplaire* » promise par N. Sarkozy pendant sa campagne se transforme en Etat autoritaire.

- Les atteintes aux libertés publiques se multiplient dangereusement: l'explosion des détentions provisoires, la prolifération des divers fichiers de police, les violations répétées du droit d'asile en sont quelques exemples.

- La volonté de s'attaquer à tous les contre-pouvoirs est patente : assujettissement de la justice avec dernièrement la suppression du juge d'instruction, mise sous tutelle de la presse et de l'audiovisuel, soumission des autorités indépendantes comme le CSA.

- Parallèlement qui ne voit l'extension de son pouvoir personnel : effacement du gouvernement, contrôle de tous les organes de sécurité, temps de parole illimité, bâillonnement du Parlement.

Les faux arguments d'un projet liberticide

Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et Divers Gauche

de l'Assemblée nationale

NOTRE droit d'amendement, c'est VOTRE liberté d'expression

LES FAUX ARGUMENTS D'UN PROJET LIBERTICIDE (1/3)

Le nombre d'amendements

- Le groupe socialiste, radical, citoyen a mené depuis dix-huit mois un travail d'amendement normal. Seuls les textes sur le travail du dimanche et le…droit d'amendement ont dépassé les 1 000 amendements. Contrairement aux affirmations du pouvoir, il n'y a eu que 500 amendements socialistes sur le projet de loi audiovisuel publique.

- L'augmentation du nombre d'amendements invoquée par le gouvernement a suivi l'inflation législative.

- Depuis cinquante ans, le nombre de lois examinées au Parlement a été multiplié par quatre.

- Par rapport à la précédente législature, le gouvernement a présenté près de deux fois plus de projets de loi.

- Selon un rapport du Sénat, seul le quart des lois votées dans l'année 2007-08 est applicable car pour les autres les les décrets d'application n'ont toujours pas été publiés.

NOTRE droit d'amendement, c'est VOTRE liberté d'expression

LES FAUX ARGUMENTS D'UN PROJET LIBERTICIDE (3/3)

La longueur des débats

- Sur les 1518 lois votées depuis 30 ans, 7 seulement ont dépassé les 100 heures de débat : 4 à l'initiative de la droite (nationalisations, presse, 35h, PACS), 3 à l'initiative de la gauche (loi Falloux, retraites, indépendance de l'audiovisuel public).

- Est-il scandaleux de consacrer 77 heures, soit deux semaines de travail d'un salarié, à défendre l'indépendance de l'audiovisuel public ?

- Depuis le début de la législature, il n'a fallu en moyenne que deux jours pour que le gouvernement fasse adopter ses projets lois à l'Assemblée.

- La retraite à 70 ans a été votée par l'UMP en pleine nuit en à peine une heure.

Le blocage des réformes

- L'argument du « blocage » ou de la « pagaille » invoqué par le Président de la République est une tartufferie.

- Le gouvernement dispose dans la constitution de tous les outils nécessaire pour empêcher une « paralysie » (art. 44-3, art. 49-3…).

- Depuis le début de la Vè République l'opposition n'a jamais pu empêcher la majorité de voter une loi.

- Chaque fois qu'une réforme a été positive, les députés socialistes l'ont soutenue (Grenelle de l'environnement, RSA)

NOTRE droit d'amendement, c'est VOTRE liberté d'expression

LES FAUX ARGUMENTS D'UN PROJET LIBERTICIDE (3/3)

Les nouveaux droits de la réforme constitutionnelle	▪ Le renforcement des pouvoirs du Parlement promis en juillet lors de la réforme constitutionnelle, si tant est qu'il existe, ne se manifeste toujours pas. ▪ Désormais, l'ordre du jour est partagé entre le gouvernement et…le groupe UMP ▪ Le contrôle des nominations présidentielles passe par un veto des commissions parlementaires... aux 3/5è; seuil que ne peut jamais atteindre l'opposition. ▪ Le statut de l'opposition régulièrement évoqué n'est toujours qu'une coquille vide. ▪ Le seul changement véritable sera la restriction du droit d'amendement et du temps de parole parlementaire.

Les abus du régime Sarkozy vis-à-vis du Parlement

Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et Divers Gauche

de l'Assemblée nationale

NOTRE droit d'amendement, c'est VOTRE liberté d'expression

LES ABUS DU RÉGIME SARKOZY VIS-À-VIS DU PARLEMENT (1/3)

L'inflation législative

- Tout à sa volonté de coller à l'actualité et aux émotions de l'opinion, N. Sarkozy a provoqué une frénésie législative incohérente.
- La récidive a fait ainsi l'objet de 5 lois depuis 2005 sans même qu'on ait eu le temps d'évaluer l'impact de la précédente.
- Sur la première année de son quinquennat, il a fait voter 97 lois, souvent bâclées ou incongrues (2 lois sur les chiens dangereux…)
- A plusieurs reprises (loi de modernisation économique), le gouvernement a dû lui-même, pendant le débat parlementaire, réécrire et amender ses propres textes truffés d'erreurs, d'incohérences et de contradictions
- Cette frénésie est anxiogène tant pour les citoyens que pour les agents de l'Etat et les magistrats qui ne savent plus à quelle loi se référer.
- Les entreprises, en particulier les PME, sont victimes de cette boulimie législative et doivent faire face à une plus grande insécurité juridique.

NOTRE droit d'amendement, c'est VOTRE liberté d'expression

LES ABUS DU RÉGIME SARKOZY VIS-À-VIS DU PARLEMENT (2/3)

L'urgence perpétuelle, La procédure bâclée

- Le gouvernement impose la procédure d'urgence sur tous les projets de loi importants qu'il présente au Parlement.
- Elle limite l'examen des textes à une lecture à l'Assemblée et au Sénat
- Elle engendre des lois bâclées, mal pensées, mal conçues, mal écrites
- L'opposition parlementaire, les groupes minoritaires, découvrent parfois les textes le jour même, voire dans l'heure précédent leur examen
- En accumulant les projets de loi, le gouvernement impose des délais d'examen très courts au Parlement qui empêchent toute délibération sereine des textes et au final des lois de qualité
- Aucun travail sérieux de préparation et d'analyse du Parlement n'est possible
- Dans ces conditions, qui est le vrai responsable de l'obstruction parlementaire ?

NOTRE droit d'amendement, c'est VOTRE liberté d'expression

LES ABUS DU RÉGIME SARKOZY VIS-À-VIS DU PARLEMENT (2/3)

Le refus d'examiner les propositions de loi de l'opposition	▪ Par décision de la majorité UMP, aucune des 8 propositions de loi défendues par l'opposition depuis le début de la législature (pouvoir d'achat, logement…) n'a fait l'objet d'un examen au fond. Même sort pour les amendements déposés par la gauche. Aucun de significatif n'a jamais été adopté

Pourquoi résistons-nous ?

Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et Divers Gauche

de l'Assemblée nationale

NOTRE droit d'amendement, c'est VOTRE liberté d'expression

POURQUOI RÉSISTONS-NOUS (1/2)?

La défense du temps d'expertise et de débat

- Pour réaliser de bonnes lois, le Parlement a besoin de temps et de débats
- La loi de 2004 prohibant les insignes religieux à l'école a recueilli le consensus après six mois de débat, en commission puis en séance dans les mêmes conditions.
- La proposition de loi sur la fin de vie fut adoptée à l'unanimité.

Le droit d'expression des pluralités

- C'est grâce au travail acharné d'opposition et de propositions des députés socialistes, radicaux et citoyens qu'ont eu lieu les grands débats politiques sur le paquet fiscal, les réponses à la crise, le travail le dimanche, l'intervention en Afghanistan, les OGM, l'indépendance de la presse, le respect des libertés publiques.
- C'est grâce au droit d'amendement et au temps de parole parlementaires qu'ont pu s'exprimer les pluralités d'opinion au sein de la majorité sur l'Afghanistan, le travail le dimanche ou les OGM.

NOTRE droit d'amendement, c'est VOTRE liberté d'expression

POURQUOI RÉSISTONS-NOUS (2/2)?

Le respect du Parlement

- La réhabilitation du Parlement demeurera une chimère tant que la pratique autoritaire du Président et de son gouvernement continuera de contredire leur discours.
- La frénésie sarkozyenne flatte l'antiparlementarisme en rejetant ses propres erreurs sur un Parlement décrit comme bavard et inefficace.
- C'est le gouvernement Jospin qui a été le plus respectueux des droits du Parlement ; en cinq ans, il n'a jamais eu recours au 49/3 et à la procédure d'urgence.

Le refus du pouvoir personnel

- A une République personnelle et autoritaire du Président Sarkozy (« je décide, ils exécutent »), nous opposons une République de la Responsabilité
- Un Parlement respecté
- Des partenaires sociaux écoutés et reconnus
- Des collectivités locales renforcés
- Des citoyens responsabilisés

NOTRE droit d'amendement
c'est
VOTRE liberté d'expression

Groupe Socialiste, Radical, Citoyen et Divers Gauche

de l'Assemblée nationale